

Rapporteur : **Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : OPERATION RENOVATION URBAINE D'OZON- Partenariat avec les entreprises et cession de droits de propriété intellectuelle sur images et vidéos.**

Mesdames, Messieurs,

*Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier d'Ozon, la Ville de Châtellerault souhaite promouvoir les actions de réhabilitation du quartier auprès de tous les habitants de la ville par la création d'événements conviviaux et populaires.*

*Les premières animations s'inscrivant dans la politique événementielle 2009-2010 sur l'avancement de l'opération O.R.U sont la « Fête du nouveau souffle », qui a eu lieu le 26 juin 2009, et l'inauguration de la place Winston Churchill à Ozon prévue en septembre prochain.*

*Dans le cadre de ce plan de communication, la ville de Châtellerault pourra être amenée à contracter d'une part, des conventions de partenariat avec des entreprises, d'autre part, des conventions de cession de droits de propriété intellectuelle sur des images ou des oeuvres audiovisuelles produites dans le cadre ce programme.*

*La première convention élaborée par la Ville de Châtellerault et le collège George Sand dans le cadre de la communication sur la rénovation urbaine du quartier d'Ozon concerne la réalisation en commun d'un documentaire vidéo présentant les habitants du quartier dans leur vie quotidienne.*

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** que deux types de partenariat sont prévus :

- partenariats basés sur un apport financier,
- partenariat basés sur un échange de marchandises ou de prestations valorisées,

**CONSIDERANT** que des cessions ou partages de droits de propriété intellectuelle sur des images ou documents audiovisuels sont prévus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer toutes les conventions de partenariat et tout les contrats de cession de droits de propriété intellectuelle.

Le montant des dépenses correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 820.1 / 6232 / 1100.

Le montant des recettes correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 023 / 7780 / 1100

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21 juillet 2009

Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS